

Pour voter il n'est pas (encore) trop tard



Si vous avez oublié de poster votre bulletin de vote, rien n'est perdu. Vous pourrez le déposer le jeudi 6 décembre entre 8h30 et 16h dans les urnes installées dans toutes les mairies d'arrondissement.

ATTENTION : aucun matériel de vote ne sera mis à disposition ou distribué ce jour-là, vous devrez venir avec votre enveloppe préalablement préparée.